

Entreprise : S2GP Goudronnage TP

Adresse : 1616, Route de Toulouse

Tél / Fax : 06 74 86 62 75

Port :

Mail : s2gp.goudronnage.tp@gmail.com

COMMUNE DE MONTFERRAND

DOSSIER DE RECOLEMENT

**DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF**

M. Gilis

Adresse : 4, chemin d'En Bonis

ELEMENTS DU DOSSIER

Filière préconisée installée:

EXEMPLE :

~~FOSSE TOUTES EAUX DE 3 000 LITRES AVEC PREFILTRE INTEGRE,~~
~~SUIVIE D'UN FILTRE A SABLE VERTICAL DRAINE DE 25 M²~~

ACTICLEVER GEM

Documents à fournir :

- Plan de récolement
- Photos du chantier (si possible)
- Fiche technique des matériaux utilisés (fosse toutes eaux, bac à graisse, regards, extracteurs, microstation, etc...)
- Document et bon de livraison de la fosse toute eaux, bac à graisse, et (ou) microstation
- Bon de pesée ainsi que provenance des différents matériaux constituant les ouvrages, à savoir : sable filtrant, sable de calage, gravier 20/40 (l'entreprise veillera à ce que les copies de ces documents soient visibles)
- Courbe granulométrique et teneur en CaCO₃ du sable filtrant
- Bon de vidange des ouvrages existants ainsi que lieu de dépotage (si nécessaire)
- Conseil d'utilisation et d'entretien
- Assurance décennale
- PV de réception

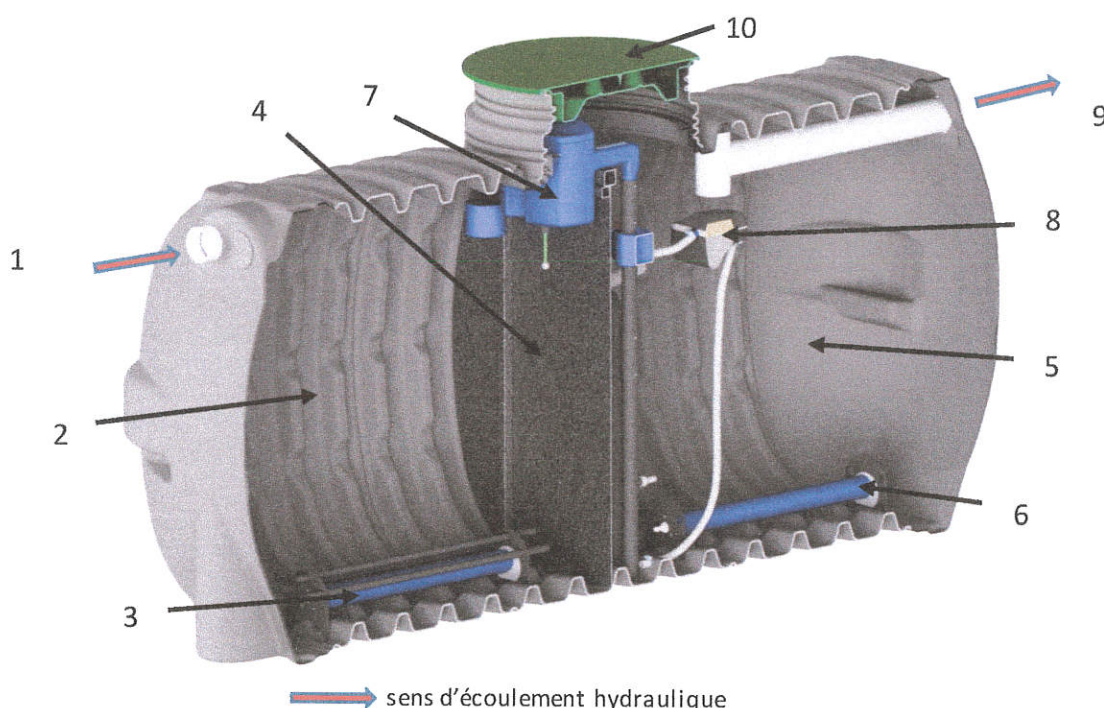
I - GUIDE D'UTILISATION ET ENTRETIEN

I.1 PRESENTATION DE LA FILIERE ACTICLEVER®

I.1.1. Description générale

La filière ACTICLEVER® est un dispositif de traitement des eaux usées domestiques ou assimilées, dit « microstation d'épuration à boues activées », fonctionnant selon le procédé SBR (Sequential Batch Reactor). Elle est principalement constituée d'une cuve, d'un boîtier de commande et d'un surpresseur. Ces deux composants essentiels sont reliés entre eux par un tuyau d'air flexible, enterré dans une gaine technique.

Figure 1 - Schéma de principe de la filière ACTICLEVER® AT122 dimensionnée pour 6 EH.



Légende :

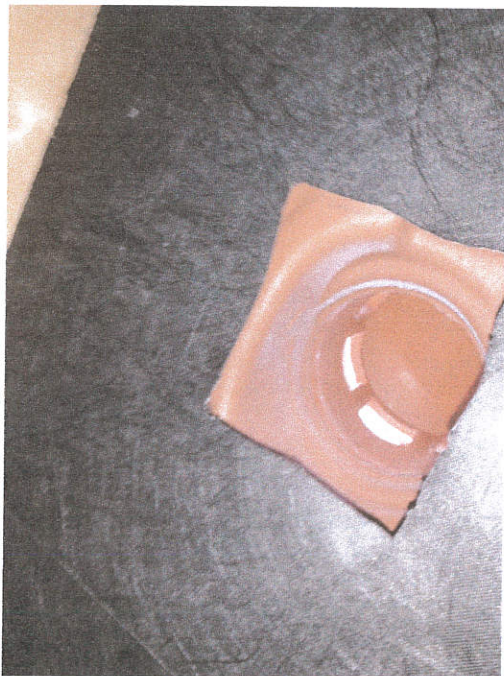
- | | |
|---|--|
| 1. Entrée des effluents | 6. Aérateur à membrane |
| 2. 1 ^{er} compartiment de traitement | 7. Bac de prélèvement des effluents traités |
| 3. Aérateur à membrane | 8. Vanne flottante |
| 4. Paroi avec ouvertures contrôlées | 9. Sortie des effluents traités |
| 5. 2 nd compartiment de traitement | 10. Tampons à visser verrouillables et sécurisés |

Tous les éléments de la filière ACTICLEVER® sont accessibles par des tampons ne pouvant supporter les charges piétonnières et verrouillés pour assurer la protection/sécurité des usagers (ouverture nécessitant un outil spécifique).

Tous les matériaux composant la filière ACTICLEVER® sont résistants à la corrosion par le choix des matériaux de fabrication (PE, PVC, fixation en inox de classe 316).

Les schémas de principe, caractéristiques des matériels et dimensions de l'ensemble des modèles de la gamme ACTICLEVER® sont disponibles en annexes A et G.





Votre conseiller
CBT ALEXIS ASSURANCES
59 RUE FRANKLIN
69002 LYON
☎ 04 78 42 68 46
📠 04 78 37 53 72

N° ORIAS **18 001 240 (ALEXIS ASSURANCES)**
Site ORIAS www.orias.fr

réinventons / notre métier



SARL S2GP GOUDRONNAGE TP DIVERS
1616 RTEDE TOULOUSE N 113
11400 CASTELNAUDARY

Votre contrat

Construction **BATISSUR**

Vos références

Contrat
0000010273978804
Client
0641636720

Date du courrier
25 février 2019

ATTESTATION D'ASSURANCE

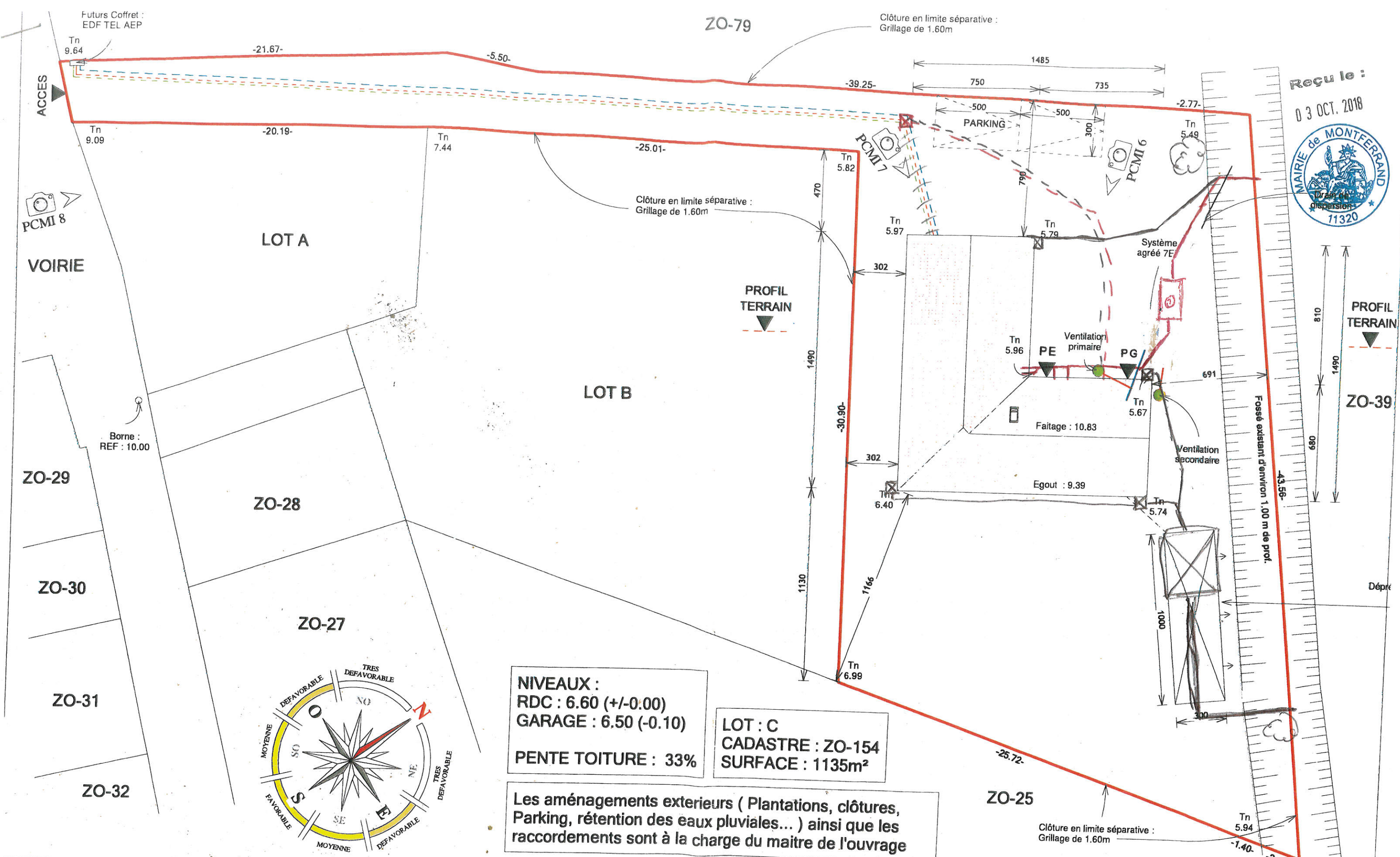
AXA France, dont le siège social est situé **Terrasses de l'Arche 92000 Nanterre** atteste que :
SARL S2GP GOUDRONNAGE TP DIVERS
1616 RTEDE TOULOUSE N 113
11400 CASTELNAUDARY
N°SIREN/SIRET : **79185326000010**

Est titulaire du contrat d'assurance n° **0000010273978804** pour la période du **01/01/2019** au **01/01/2020**.

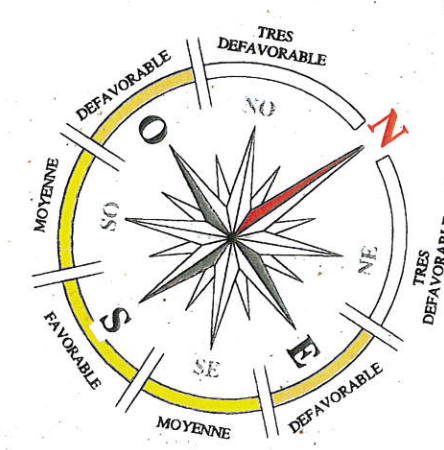
Assurance de responsabilité décennale obligatoire

1. Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

- Aux activités professionnelles ou missions suivantes : activités rappelées au paragraphe «Activités souscrites» ci-après.
- Aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du code des assurances.
- Aux travaux réalisés en France métropolitaine ou dans les départements d'outre-mer.
- Aux chantiers dont le coût total de construction HT tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de **15 000 000** euros.
Cette somme est portée à **40 000 000** euros HT en présence d'un contrat collectif de responsabilité décennale bénéficiant à l'assuré, comportant à son égard une franchise absolue au maximum de 10 millions d'euros pour les lots structure et gros œuvre et 6 millions d'euros pour les autres lots.



Reçu le : 03 OCT. 2018
 MAIRIE de MONTFERRAND
 11320



NIVEAUX :
 RDC : 6.60 (+/-0.00)
 GARAGE : 6.50 (-0.10)
PENTE TOITURE : 33%

LOT : C
CADASTRE : ZO-154
SURFACE : 1135m²

Les aménagements extérieurs (Plantations, clôtures, Parking, rétention des eaux pluviales...) ainsi que les raccordements sont à la charge du maître de l'ouvrage

N°	Date
1	31/07/2018
2	19/09/2018
3	
4	
5	
6	



PLAN DE MASSE

Numéro de feuille
PCMI 2

Ref dossier : LR 185339

Dessiné par : L.P & M.P

Dossier :

M. GILIS Frédéric & Mme BOUQUET Alicia

Lieu dit : En Bonis

MONTFERRAND 11320

Lot: C

Echelle : 1 : 200

- pluvial
- Eaux Usées

maisons mahon
 les artisans du sud

